



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

SYNDICAT DES BOUILLEURS DE CRU
GURY Pierre
1 RUE DES PONPONS

88240 HARSULT

Épinal, le 11 Octobre 2023

Objet : Réforme des Contributions Indirectes du 1^{er} Janvier 2024

Mesdames, Messieurs

Le bureau des Douanes d'ÉPINAL , vous communique l'information suivante :

La direction général confirme que le numéro de SIREN, pour les syndicats (associations) arboricoles de bouilleurs de cru n'est pas obligatoire, dans la mesure ou chaque adhérent distille pour lui même.

Nous vous rappelons , cependant que le paiement des droits s'effectuera toujours auprès de la DGFIP à partir du 1^{er} Janvier 2024.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération.

P/O L'adjointe à la Cheffe de service
BURGER Corinne

DGDDI
Direction des Douanes de Nancy
Bureau d'Épinal
16, avenue Pierre Blanck B;P. 1028
88050 Épinal Cedex 9
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : MARTINEZ Xavier
Tél. : 09 702 77 599
Courriel(s) : xavier.martinez@douane.finances.gouv.fr
Courriel(s) : ci-epinal@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 2023-